

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 23 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 2 ) :

Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN  
M.DAGUISE donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES ( 0 )

Secrétaire de séance : Mme AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI**

**OBJET : Tarifs et conditions générales d'accès au service location Vélos "Vélibleu"**

*L'agglomération de Grand Châtellerault a installé depuis 1 an des stations de location de vélos en libre service. Afin d'améliorer l'accès au service par les utilisateurs, plusieurs modifications des conditions générales sont proposées.*

• **En station libre service:**

- Suppression de la caution,
- Mise en place d'un plafonnement du tarif maximum à 10 €,
- Possibilité de retirer jusqu'à 3 vélos simultanément pour un même compte,
- Adaptation des pénalités de retard,
  - actuellement, les pénalités sont de 50 € par tranche de 24h plafonnées à 700€
  - proposition, 30 € par tranche 24h pour un retard inférieur à 72 h, au-delà pénalité de 700 €.

• **En agence commerciale "gare":**

- Location en agence essentiellement pour une longue durée,
- Modification des horaires d'ouverture au public:

Horaire actuel : du lundi au vendredi de 7h30 à 10h et de 16h à 19h  
le samedi de 8h30 à 12h

Proposition : le lundi et jeudi de 16h à 19h  
le mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h  
du lundi au vendredi de 8h à 12h (sur rendez-vous uniquement)

\* \* \* \* \*

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3.1.2.3, relatif à l'organisation de la mobilité.

**VU** la délibération du conseil communautaire n°2 du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°6 du 16 octobre 2017 relative à la tarification et au règlement intérieur du service de vélos à assistance électrique en libre service et des vélos classiques,

**VU** la délibération n°7 du 22 janvier 2018 relative aux conditions générales pour la location

**Délibération du bureau prise par délégation****du 1 avril 2019****n°7****page 2/2**

de vélos classiques et de vélos à assistance électrique en libre service,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs et de réglementer le service de location "Vélibléu"

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs suivants pour le service de vélos à assistance électrique en libre-service, à compter du 5 avril 2019 :

Durée de la location	Tarif
0 – 30 min	0€
30 min – 1h30	1€
1h30 – 2h30	3€
2h30 – 3h30	5€
3h30 – 4h30	7€
4h30 – 8h	10€

- d'approuver les tarifs suivants pour le service de vélos classiques et à assistance électrique en agence commerciale, à compter du 5 avril 2019 :

	Vélo classique		Vélo à assistance électrique	
	Normal	Réduit	Normal	Réduit
Week-end	7 €	5 €	15 €	10 €
Semaine	10 €	6 €	20 €	15 €
1 mois	18 €	9 €	40 €	30 €
6 mois	90 €	45 €	150 €	110 €
1 an	-	-	250 €	180 €

Le tarif réduit s'applique aux usagers de moins de 25 ans, de plus de 65 ans, bénéficiaire de la CMU-C et abonnés aux TAC.

- d'approuver les conditions générale d'accès ci-annexés,
- d'abroger les délibérations n°6 du 16 octobre 2017 et n°7 du 22 janvier 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 3/04/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER